

Ligne de conduite des AA

Accessibilité pour tous les alcooliques

BSG – Box 459, Grand Central Station – New York, NY 10163

Les lignes de conduite sont le fruit de l'expérience de membres des AA engagés dans divers domaines de services des AA. Elles traduisent également l'orientation donnée par les Douze Traditions et la Conférence des Services généraux des États-Unis et du Canada. Conformément à notre Tradition d'autonomie, sauf sur les sujets affectant d'autres groupes ou le mouvement des AA dans son ensemble, la plupart des décisions sont prises par la conscience de groupe des membres concernés. Ces Lignes de conduite ont pour objectif de vous aider à atteindre une conscience de groupe éclairée.

Les problèmes d'accessibilité concernent tous les alcooliques qui éprouvent de la difficulté à participer aux Alcooliques anonymes, qu'elles soient d'ordre mental, physique, géographique, culturel, ethnique, spirituel ou émotif. S'il n'y a pas d'alcooliques spéciaux, il y a des alcooliques qui éprouvent des difficultés personnelles additionnelles pour accéder au message des AA. Quand nous définissons les problèmes d'accessibilité pour plusieurs alcooliques dans le contexte de cette Ligne de conduite, nous parlons surtout des personnes qui éprouvent des difficultés visuelles ou auditives, de celles qui sont confinées à leur foyer ou qui souffrent de maladies chroniques, de celles qui doivent vivre avec les effets de dommages au cerveau ou d'une attaque, et de plusieurs autres qui doivent relever des défis moins apparents.

DIRECTIVES GÉNÉRALES POUR MODIFIER L'ACCESSIBILITÉ

Quand la plupart des personnes qui assistent à nos réunions sont en santé, voient et entendent bien, il est facile de tenir l'accessibilité comme allant de soit — facile d'oublier l'isolement résultant d'une limite personnelle à ce que nous considérons comme une pleine participation. Le respect de la dignité d'autrui doit être à la base de toutes les initiatives visant à transmettre le message aux alcooliques ayant des besoins différents. L'accent sera alors mis sur ce que nous avons en commun plutôt que sur ce qui nous distingue. « Je ne suis qu'un alcoolique, commente un membre sourd, comme tous ceux qui sont ici. Comme vous, j'éprouve le besoin d'être 'un travailleur parmi les travailleurs' et je ne tiens pas à être traité différemment. Tout ce que je demande, c'est d'avoir accès au programme des AA ; je trouverai bien moyen de le mettre en pratique. »

Il est aussi important d'inviter tous les membres à participer à tous les aspects du service dans le groupe ou lors d'un événement des AA. La communication fonctionne à deux sens, et les groupes peuvent demander aux membres sourds ou autrement handicapés de partager devant le groupe. Les interprètes changent alors de direction et traduisent au bénéfice des membres entendant. Le but est d'inclure tous les alcooliques dans l'expérience magique de faire partie d'un groupe et de profiter de tous les avantages d'être membre.

En plus d'aider les membres de votre groupe ou comité, il est possible d'informer les autres sur la façon de transmettre le message aux alcooliques ayant d'autres besoins lors d'ateliers et d'exposés lors de rencontres des AA, comme les assemblées régionales, les congrès, les conférences, les rassemblements et les Forums territoriaux.

Si nous pouvons mieux tendre la main aux alcooliques qui éprouvent des difficultés personnelles quand vient le temps de recevoir le message des AA, nous les aidons alors à transmettre le message à d'autres alcooliques qui savent peut-être déjà ou qu'ils rencontreront, en leur montrant par l'exemple qu'il est possible de devenir abstinent malgré les difficultés apparentes.

LA TRANSMISSION DU MESSAGE AUX MEMBRES DES AA SOUFFRANT D'UN HANDICAP PHYSIQUE OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE

Notre Mouvement inclut des membres des AA qui souffrent d'une lésion au cerveau, sont atteints de maladies chroniques et doivent garder le lit, ou doivent utiliser un fauteuil roulant, un déambulateur ou des béquilles. Les membres d'un groupe peuvent se sentir coincés la première fois qu'ils ont à faire face à ces défis qui sortent de l'ordinaire, mais il existe en fait plusieurs façons d'accommoder ces alcooliques ayant des besoins spéciaux afin de leur permettre d'être des membres actifs et à part entière d'un groupe « ordinaire ». Certains ajustements sont simples, d'autres sont plus compliqués, mais tous sont possibles.

Souvent, les membres des AA amèneront une réunion chez un membre des AA confiné à la maison ou à l'hôpital. Un membre des AA hospitalisé raconte : « Je ne peux pas vous dire le bienfait, dans l'état mental et émotif où je me trouvais, que j'ai éprouvé après la visite de ces six membres venus me transmettre le message des AA avec tout l'amour et l'appui du mouvement. Ils sont venus, comme ça, deux fois par semaine pendant trois mois, jusqu'à ce que je puisse recommencer à aller aux réunions ! Dire qu'avant, je broyais tellement de noir ! J'avais comme abdiqué. Pour être honnête, j'avais commencé à me dire que je ferais aussi bien de boire puisque de toute façon, j'étais en train de mourir. Mais entendre d'autres membres me parler de leur expérience, de leur force et de leur espoir m'a donné le goût de combattre mes deux maladies, le cancer et l'alcoolisme. Je me demande ce que je serais devenu sans les AA à cette période sombre de ma vie. »

Quant aux personnes qui ne sont pas tenues de garder le lit, les membres de leur groupe les emmènent souvent aux réunions, installent des rampes d'accès pour les fauteuils roulants à la salle de réunion, et disposent la salle de manière à faire suffisamment d'espace pour les fauteuils roulants et les déambulateurs. Il est important de préciser les endroits qui sont accessibles aux fauteuils roulants dans les listes de réunions. Il est aussi important de s'assurer que les toilettes dans les salles de réunions sont accessibles aux fauteuils roulants.

Parmi les services et la documentation mis à la disposition des membres souffrant de maladie chronique et (ou) ne pouvant pas se déplacer facilement, on retrouve le *Loners/Internationalist Meeting (LIM)*, bulletin destiné aux membres des zones isolées, aux marins ou à ceux qui doivent garder le lit, à la maison ou à l'hôpital (qu'on appelle les confinés), et qui restent en contact avec les autres membres par courrier et par la voie des bulletins. Pour plus d'informations sur le LIM, appelez au BSG, 212-870-3400, or par courriel au LIM@aa.org. Plusieurs membres des AA échangent également par des réunions en ligne. Vous pouvez communiquer avec le On-line Intergroup of AA (www.aa-intergroup.org) pour plus d'information.

TRANSMETTRE LE MESSAGE AUX MEMBRES DES AA SOURDS OU MALENTENDANTS

Pour les membres sourds ou malentendants, on encourage le recours à un interprète spécialisé en langage des signes. Les interprètes permettent aux membres sourds et à ceux qui ne le sont pas de partager leur expérience, leur force et leur espoir, car la communication avec les sourds n'est pas à sens unique. Cependant, les membres des AA entendants ne devraient pas invoquer leur manque de connaissance de la langue des signes ou l'absence d'interprètes comme excuse pour ne pas tendre la main aux alcooliques sourds. Une plume et du papier, et le texto sont d'excellents outils pour entamer une conversation. Le comité Accessibilité peut établir et tenir à jour une liste des réunions où sont disponibles de tels interprètes, ainsi qu'une liste d'interprètes qui acceptent de servir dans les réunions des AA. Pour beaucoup de groupes, le coût de tels services fait problème. Dans certaines régions, les comités d'intergroupe ou de district fournissent une aide financière et (ou) aident à coordonner les efforts en vue d'offrir des réunions où est utilisé le langage des signes.

Des intergroupes/bureaux centraux communiquent avec les membres sourds ou malentendants par le Service de Relais vidéo (SRV). Pour utiliser le SRV, la personne sourde ou malentendante doit posséder un équipement de vidéoconférence ou un vidéophone et une connexion internet haute vitesse. Le SRV permet à la personne sourde ou malentendante de placer et de recevoir des appels téléphoniques avec l'aide d'un assistant en communications qui est un interprète qualifié en Langage des Signes américain (ASL). Pour plusieurs personnes sourdes ou malentendantes, le SRV est plus près d'un service téléphonique « équivalent » que toute autre forme de service de relais.

Avec l'aide des bureaux centraux/intergroupes locaux, des comités Accessibilité des districts ou de la région, des membres des AA peuvent créer de nouveaux groupes ou de nouvelles réunions des AA plus facilement accessibles pour les membres sourds ou malentendants. Il est important de tendre la main à la communauté des sourds de votre région quand vous songez à créer une nouvelle réunion qui offrirait l'interprétation en ASL. Faites des affiches, distribuez-les dans les autres réunions qui utilisent des interprètes et aux professionnels locaux qui travaillent avec des alcooliques sourds.

Les services et la documentation destinés aux sourds et aux malentendants comprennent un DVD d' *Alcoholics Anonymous, Twelve Steps and Twelve Traditions*, et la brochure « Les AA pour l'alcoolique ayant des besoins spéciaux » en ASL. Le BSG peut fournir les brochures suivantes modifiées pour la lecture et le langage signé : *A Newcomer Asks, A Brief Guide to Alcoholics Anonymous, Translation of the Twelve Steps, Translation of the Twelve Traditions et Is AA for You ? , Do you Think You Are Different?, How it works, This is A.A. et Is A.A. For Me?* Les membres sourds peuvent participer au bulletin *LIM*. Pour plus d'informations, lisez les Lignes de conduite des AA sur « La transmission du message des AA aux alcooliques sourds ».

TRANSMETTRE LE MESSAGE AUX MEMBRES DES AA AVEUGLES OU MALVOYANTS

Pour les membres des AA aveugles ou malvoyants, le simple fait de se rendre à la salle de réunion peut constituer le principal problème. Le Comité Accessibilité peut tenir une liste de membres voyants prêts à véhiculer les membres aveugles ou malvoyants aux réunions et autres événements des AA. Des groupes ont demandé à leur bureau central ou d'intergroupe d'identifier, dans leur liste de travailleurs de Douzième Étape, les membres prêts à rendre ce service. On peut demander à des bénévoles de guider le nouveau, aveugle ou malvoyant, jusqu'à sa chaise, à la table d'accueil ou aux toilettes, et ce, jusqu'à ce que ce membre se soit familiarisé avec son environnement. Les salles de réunion devraient toujours être montées exactement de la même manière ;

sinon, les membres aveugles ou malvoyants devrait être avertis de ce qui a changé. Il peut être dangereux ou gênant, pour ces personnes, de heurter une table ou une chaise là où il n'y avait qu'un espace vide la fois précédente.

Les services et la documentation destinés à l'alcoolique aveugle ou malvoyant incluent des livres et brochures en braille, en gros caractères et/ou sur CD.

PUBLICATIONS FACILES À LIRE

Si vous constatez chez un membre une difficulté de lecture, il existe différentes façons de lui venir en aide de façon discrète.

Par exemple, quand la personne responsable des publications de votre groupe énumère les livres et brochures disponibles à la réunion, elle peut aussi mentionner les nombreux livres, brochures et articles de la revue Grapevine disponibles en format audio. Ou encore, si vous soupçonnez la présence d'un membre ayant des difficultés de lecture, vous pouvez organiser votre réunion sur les Étapes ou les Traditions, de manière à lire les Étapes ou les Traditions à voix haute au début de la réunion, ce qui profite à tout le monde !

Les services et la documentation pouvant aider des membres qui éprouvent des difficultés de lecture comprennent des CD et des DVD ; des publications illustrées, faciles à lire, telles que « *Les AA sont-ils pour moi ?* », « *Les Douze Étapes illustrées* », « *Trop jeune ?* », « *Jean... face à son problème* », « *L'histoire de Nicole* » et « *Ça vaut mieux que de poireauter en prison* ».

LES COMITÉS ACCESSIBILITÉ

Les problèmes d'accessibilité s'appliquent à tous les alcooliques qui éprouvent de la difficulté à participer aux activités des Alcooliques anonymes, que ces difficultés soient mentales, physiques, géographiques, culturelles, ethniques ou émotionnelles. Malgré cela, partout dans le Mouvement, des membres des AA ont découvert que le lien commun du rétablissement permet de les surmonter ainsi que toute autre barrière personnelle et besoins divers.

Certaines entités des AA tentent de répondre à ces besoins par la formation de comités Accessibilité. Dans certaines régions, ils prennent un nom qui tient compte du besoin particulier auquel ils s'adressent, par exemple « comité des confinés ». Les membres d'un comité Accessibilité rechercheront, mettront au point et offriront des solutions qui rendent le message des AA et la participation à notre programme accessibles à quiconque tend la main. Le membre du personnel du BSG affecté aux Besoins spéciaux est disponible comme ressource et communique avec les Comités locaux des besoins spéciaux.

Pour favoriser la communication et la collaboration, on incite les Comités des Besoins spéciaux à informer leurs comités régionaux et leurs bureaux centraux/intergroupes de leurs activités. Il est aussi utile de travailler en étroite collaboration avec les comités qui s'occupent de l'Information publique et de la Collaboration avec les milieux professionnels afin de tenir informés le public et les agences concernées sur l'accessibilité des AA pour les alcooliques avec des besoins différents.

COMMENT SE PROCURER LA DOCUMENTATION DES AA POUR L'ACCESSIBILITÉ

La dernière section du catalogue des publications approuvées par la Conférence et autre documentation de service liste un grand éventail de publications et de matériel audiovisuel pour les alcooliques avec des besoins spéciaux.

RÉSUMÉ

On peut lire, dans le Gros Livre : « Nous sommes des gens qui normalement, ne nous fréquenterions pas », ce qui est particulièrement vrai

quand quelqu'un est un peu « différent » des autres. Par contre, l'unité du groupe se renforce quand tous les membres sont inclus et respectés et peuvent fonctionner comme des membres à part entière du groupe. L'abstinence de tous s'en trouve renforcée. Quand nous nous retrouvons face à une personne ayant des besoins différents, nous ferions bien de nous rappeler la Déclaration de Responsabilité des AA : « Si quelqu'un quelque part, tend la main en quête d'aide, je veux que celle des AA soit toujours là... et de cela, je suis responsable. »

N'hésitez pas à faire part au Bureau des Services généraux de vos expériences et de vos succès dans la transmission du message de rétablissement des AA aux alcooliques qu'un handicap mental, physique, géographique, culturel, ethnique, spirituel ou émotif empêche de recevoir ce message. Le BSG, quant à lui, est prêt à partager votre expérience avec tout membre des AA cherchant à rejoindre les alcooliques ayant des besoins différents.

Le Bureau des Services généraux publie une Liste de contrôle de l'accessibilité pour aider les groupes à évaluer l'accessibilité globale à leurs lieux de réunions. Cette liste de contrôle suit et on peut se la procurer auprès du Bureau des Services généraux.

LISTE DE CONTRÔLE DE L'ACCESSIBILITÉ

À l'intention des réunions et des groupes

Votre réunion est-elle accessible ? Ceci est un guide pour réduire les difficultés des gens qui rencontrent des difficultés pour assister aux réunions dans vos locaux.

Introduction

Les gens affligés de handicaps physiques devraient pouvoir accéder au site, s'approcher d'un édifice et y entrer aussi facilement que les autres. Il devrait y avoir au moins un accès sécuritaire et accessible à tous.

Voici quelques questions que votre groupe devrait se poser pour déterminer son coefficient d'accessibilité à ses lieux de réunions.

LE STATIONNEMENT :

- Y a-t-il un nombre suffisant de places de stationnement réservées aux handicapés ? (9 pieds [2,75 m] de largeur pour la voiture, plus une allée d'accès de 5 pieds [1,5 m])
- Ces espaces sont-ils près d'une entrée accessible ?
- Ces espaces sont-ils clairement identifiés ?
- L'aire de stationnement ou la rue sont-ils libres de neige, de glace ou d'autres formes de débris ?
- Y a-t-il une voie pour les fauteuils roulants accessibles de la rue ou du stationnement ?
- Les trottoirs sont-ils uniformes et bien entretenus ? Y a-t-il des rampes pour faciliter d'accès aux trottoirs ?

L'ITINÉRAIRE :

- Votre salle de réunions est-elle accessible par transport en commun ?
- Existe-t-il un trajet qui ne demande pas d'utiliser un escalier ?
- Une personne utilisant une canne ou autre appareil facilitant sa mobilité pourra-t-elle détecter les obstacles sur sa route incluant les objets suspendus ?
- Pour les réunions tenues en soirée, la voie d'accès est-elle bien éclairée ?

L'ENTRÉE :

- Y a-t-il des marches, un seuil ou autres barrières physiques dans l'entrée ?
- Dans l'affirmative, y a-t-il une rampe, un ascenseur ou existe-il un autre entrée ?
 - La rampe est-elle très inclinés ? Est-elle munie de garde-fous ?
 - L'ascenseur est-il en bon état ? Si l'ascenseur demande une clé, y a-t-il une personne sur les lieux qui a la clé ou qui sait où la trouver ?
 - L'autre entrée est-elle identifiée par une signalisation facile à suivre ?
- La porte d'entrée est-elle assez large (32 pouces [81 cm]) et y a-t-il assez d'espace pour laisser passer un fauteuil roulant ?
- Une personne en fauteuil roulant peut-elle ouvrir les portes ou faut-il faire appel à une autre personne ?

À L'INTÉRIEUR DE L'ÉDIFICE :

- Le passage entre l'entrée et la salle de réunion est-il sur un même niveau et praticable en fauteuil roulant ?
- Sinon, y a-t-il une rampe pour permettre à une personne en fauteuil roulant d'accéder à la salle de réunion ?
 - Porter une personne dans un escalier n'est pas une solution acceptable.
- S'il y a un ascenseur, fonctionne-t-il bien ? Si l'ascenseur demande une clé, y a-t-il une personne sur les lieux qui a la clé ou qui sait où elle la trouver ?
- Les corridors et les ouvertures de portes sont-ils assez larges pour laisser passer un fauteuil roulant ? (32» [81 cm])
- Les corridors permettent-ils le passage aux fauteuils roulants ?
Une personne utilisant une canne ou autre appareil facilitant sa mobilité pourra-t-elle détecter les obstacles sur sa route incluant les objets suspendus ?

LES TOILETTES :

- S'il y a des toilettes publiques, y en a-t-il qui sont accessibles en fauteuil roulant au même endroit ?
 - Dans la négative, y a-t-il au moins une toilette pleinement accessible (une pour chaque sexe ou unisexe) à distance raisonnable ?
- Les portes des cabines de toilettes sont-elles fonctionnelles ?
- Y a-t-il assez d'espace pour permettre à une personne en fauteuil roulant de manœuvrer dans la cabine ? (44» [112 cm] pour le mouvement avant et un espace d'un diamètre de 5 pieds [1,5 m] ou en forme de T pour les virages.)
- Y a-t-il des barres d'appui au mur, derrière et à côté de la toilette ?
- Les robinets fonctionnent-ils sans les tourner ?

LA SALLE DE RÉUNION :

- L'aménagement des chaises permet-il le déplacement en fauteuil roulant dans les allées ?
- L'éclairage est-il suffisant ?
- Y a-t-il une section réservée aux sourds et malentendants ?
 - Dans l'affirmative, a-t-on prévu assez d'espace pour permettre à l'interprète du langage des signes de s'asseoir à proximité de ce groupe ?
- Y a-t-il un(e) préposé(e) pour donner des informations sur la salle de réunion — où sont les toilettes, les meilleures places, signaler les obstacles, et autres, — à l'intention des personnes handicapées qui en seraient à leur première visite à cette réunion ?
- La salle est-elle toujours aménagée de la même façon pour aider les aveugles ou malvoyants à se familiariser avec la disposition des lieux et à se déplacer sans aide ?
 - Si la disposition change, y a-t-il une personne pour informer les visiteurs qui ont de la difficulté à se déplacer ?
- Le service du café est-il facile d'accès aux personnes en fauteuil roulant ou autre type d'aide au déplacement ?
- Les publications des AA qui traitent des besoins des handicapés sont-elles disponibles ?
- L'Intergroupe/bureau central local est-il au courant que la salle de réunions est accessible aux personnes ayant des besoins différents ?

Votre comité Accessibilité de district ou de région pourrait vous donner d'autres informations sur l'accessibilité. Vous pouvez aussi faire une recherche sur Internet pour trouver des guides et des informations sur l'accessibilité.